

Un accident avec un arbre tombé ça peut arriver ! Et à vous ?

CIRCONSTANCE DE L'ACCIDENT

Lors d'un fauchage sur un chemin communal, l'agent observe un arbre cassé obstruant le chemin.

Avec son collègue, ils décident de le débiter pour libérer le chemin. Certaines branches sont difficiles d'accès. L'un des agents monte dans son tracteur et à l'aide du godet, pousse la branche et le tronc pour avoir un meilleur accès aux branches inférieures.

Les herbes sont hautes, les agents ne voient pas le pied de l'arbre.

L'arbre est sous tension au niveau du pied qui n'est pas complètement sectionné. La branche glisse et est libérée du godet pour venir fouetter l'agent qui s'apprêtait à couper.

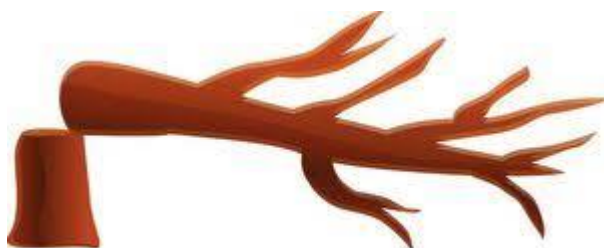
L'agent est projeté 3 mètres en arrière, il s'est fracturé des côtes et perforé l'intestin.

MESURES DE PRÉVENTION

- S'assurer que le pied d'un arbre cassé n'est pas en tension en dégageant le chantier des herbes hautes avec une débroussailleuse.
- Ne pas utiliser un tracteur pour pousser des branches non coupées.
- Mettre en place des trousse de secours dans chaque véhicule
- Former les agents aux premiers secours
- Fournir les équipements de protection individuelle adaptés et respecter les mesures de prévention données dans l'affiche « [Et à vous – Tronçonneuse](#) »



Une trousse de secours à jour, complète et correspondant aux risques de l'activité doit être présente sur le chantier.



CONTACT :

Laëtitia BERGER
Laurent BOUQUET
05 49 49 12 10
prevention@cdg86.fr

